



# COMPOSTAGE PARTAGÉ

— SYNTHÈSE  
THÉMATIQUE



### Ce document est édité par l'ADEME

#### ADEME

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

#### Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT,  
Direction Exécutive des Territoires, ADEME  
Nicolas NOYON,  
Direction Économie Circulaire et Déchets

#### Rédaction :

Lydia MORLOT, LM Environnement  
Céline PELLERIN, AKTECO

#### Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :  
Agnès JALIER-DURAND, ADEME  
Nicolas NOYON, ADEME  
Elsa THOMASSON, ADEME  
Véronique MARIE, ADEME  
Valérie JOUVIN, ADEME  
Benoît PUJOL, SICTOBA  
Stéphanie FERARD, SMICTOM des forêts  
Nicolas POUTEAU, Conseil régional Île-de-France  
Au référent technique de la thématique :  
Alexandra GRENTIC, Service Mobilisation et Valorisation des Déchets

#### Crédits photos : Shutterstock

Création graphique : [www.agencemars.com](http://www.agencemars.com)

Brochure réf. 010184

ISBN : 979-10-297-0780-3

Dépôt légal : © ADEME Éditions (juin 2017), mise à jour (juin 2020)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

## AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage» ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ©. Les animateurs de ces programmes contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. ENJEUX DU COMPOSTAGE PARTAGÉ</b> .....                           | <b>4</b>  |
| <b>2. CIBLES DES ACTIONS MENÉES PAR LES TERRITOIRES</b> .....          | <b>6</b>  |
| <b>3. ACTIONS À DESTINATION DES MÉNAGES</b> .....                      | <b>8</b>  |
| <b>3.1. Les actions de sensibilisation</b> .....                       | <b>8</b>  |
| <b>3.2. L'évènementiel</b> .....                                       | <b>9</b>  |
| <b>3.3. Les actions de terrain</b> .....                               | <b>9</b>  |
| <b>3.3.1. Les actions de démonstration</b> .....                       | <b>10</b> |
| <b>3.3.2. Les actions de développement du compostage partagé</b> ..... | <b>13</b> |
| <b>4. ACTIONS À DESTINATION DES AUTRES CIBLES</b> .....                | <b>15</b> |
| <b>4.1. Les actions de compostage partagé au bureau</b> .....          | <b>15</b> |
| <b>4.2. Les actions de compostage partagé des professionnels</b> ..... | <b>15</b> |
| <b>5. FORMATION DES ACTEURS</b> .....                                  | <b>16</b> |
| <b>6. CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS</b> .....          | <b>18</b> |
| <b>7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE</b> .....             | <b>19</b> |
| <b>8. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »</b> .....                      | <b>20</b> |

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

DMA : Déchets ménagers et assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie).  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
ESAT : Établissement et services d'aide par le travail (ex. : CAT)  
FFOM : Fraction fermentescible des ordures ménagères  
OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers collectés au porte-à-porte),  
(les assimilés sont des déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères),  
y compris les collectes séparées.  
OMR : Ordures ménagères résiduelles (hors collecte séparée)  
PLP : Programme local de prévention des déchets  
PPP : Plans et programmes locaux de prévention des déchets  
SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets

# 1. ENJEUX DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

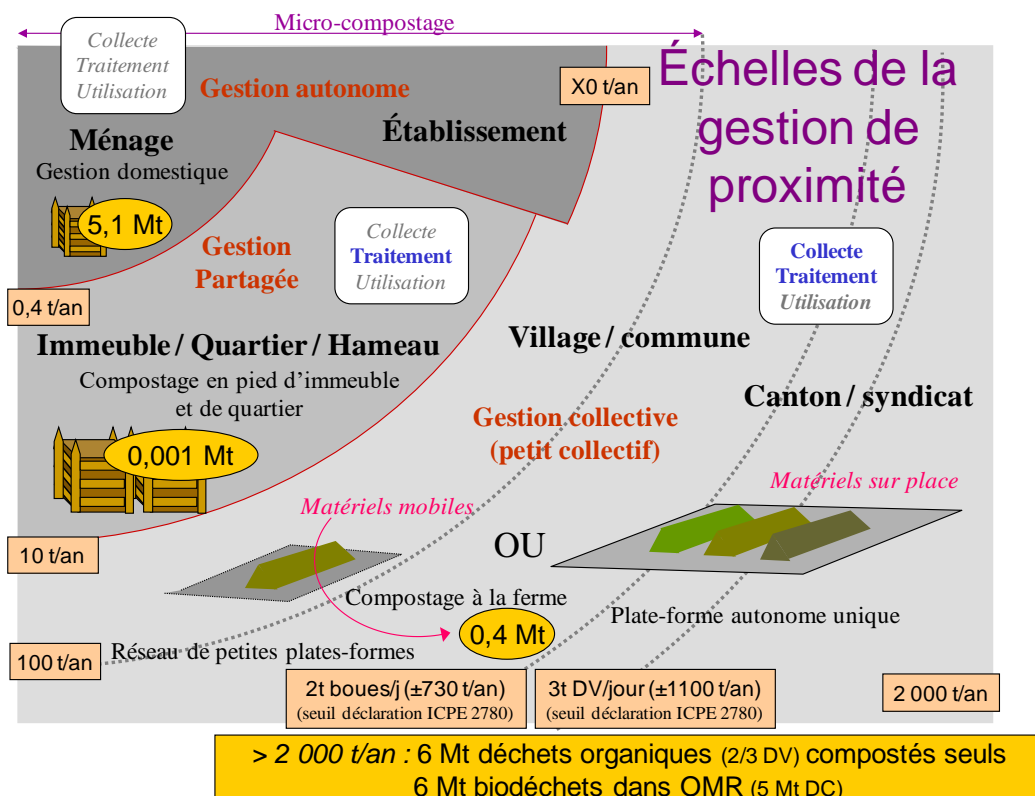
Depuis de nombreuses années, le compostage domestique est promu par les communes et intercommunalités, soutenues par l'ADEME, et très souvent, les conseils départementaux. Cette politique a été renforcée en 2006 dans le cadre du « Plan national de soutien au compostage domestique », puis élargie, à l'occasion de la mise en place des plans et programmes de prévention des déchets (PPP), à l'ensemble des actions visant à la réduction à la source et la gestion autonome des biodéchets.

Le « **compostage partagé** » prend sa place dans cette dynamique. Il désigne les opérations où le compostage, quel que soit sa taille ou sa forme (composteur, tas de compost, chalet, pavillon, aire...) est géré par plusieurs personnes, foyers, sur un lieu public ou au moins « collectif » (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent au moins la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au

site de compostage mais le plus souvent participent aussi aux manipulations du compostage.

**Il se distingue du compostage autonome en établissement**, qui regroupe également les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings...). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site. Il arrive que le vocable « compostage collectif » soit employé pour désigner du compostage partagé, comme le prouve le titre de nombreuses actions citées dans la présente synthèse. Notons que cette appellation est généralement plutôt réservée aux installations centralisées plus classiques qui traitent de grandes quantités de déchets organiques.

Les différences entre ces modalités sont résumées dans le schéma ci-dessous :



## LES ACTIONS « COMPOSTAGE PARTAGÉ » EN CHIFFRES

Anecdotique au départ, lié à quelques bonnes volontés individuelles ou associatives agissant de façon spontanée, **le compostage partagé** a rapidement bénéficié du soutien des collectivités. Celles-ci y ont vu une façon d'impliquer les habitants au-delà des zones pavillonnaires, non seulement dans la réduction des déchets mais aussi dans une réalisation commune, vecteur de lien social. Avec les plans et programmes de prévention, c'est désormais très souvent à l'initiative des collectivités que se développent des projets de plus en plus nombreux, dans des espaces collectifs variés.

Depuis 2010, plus de 400 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) ont mené près de 4 500 actions de prévention des déchets, dont environ 530 actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets, au sein desquelles figurent les actions de compostage partagé.

La **LTECV** prévoit qu'**à échéance 2025, tous les ménages puissent trier à la source leurs biodéchets afin de les valoriser – cette échéance a été ramenée au 31 décembre 2023 par une directive européenne.**

Le compostage partagé est donc appelé à se développer dans les zones où le compostage domestique est impossible, s'il n'y a pas de collecte séparée des biodéchets.

À noter que le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 prévoit de « Développer le compostage partagé et le compostage autonome en établissement ».

De nouvelles dispositions législatives et l'expérience sur le terrain font néanmoins évoluer les actions.

- La Loi pour la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte généralise l'obligation de tri à la source des biodéchets. Cette disposition va réinterroger les collectivités, si elles qui n'optent pas pour une collecte séparée de la matière organique, sur le développement de la gestion domestique et la place du compostage partagé.
- Dans le cadre des TZDZG, les collectivités ont signé des CODEC : Contrat d'Objectifs déchets et économie circulaire qui implique la mise en mouvement des partenaires dans la mise en œuvre des solutions de prévention ou de gestion de proximité. Des initiatives privées peuvent ainsi voir le jour alors que jusqu'à présent l'effort était porté par les collectivités.
- Le développement progressif de la tarification incitative motive les producteurs pour la réduction de leurs déchets. Cela implique également des petits producteurs professionnels. Les zones où le compostage domestique est peu favorable seront donc dans ce cadre particulièrement propices au développement du compostage partagé.

- Les retours d'expériences montrent le plus souvent que la création de sites partagés est rarement spontanée, et quand c'est le cas, que la pérennité n'est pas forcément assurée lors du départ de l'utilisateur (ou du noyau d'utilisateurs) volontaire. Les collectivités qui souhaitent développer ce type de pratique dans une optique de réduire significativement les tonnages et d'impliquer une majorité de ménages font de plus en plus souvent appel à des partenariats.
- Les accords avec les bailleurs sociaux, sont de plus en plus fréquents. Le rôle de référent de site peut être confié au concierge, ce qui limite le risque de dérives ou les difficultés pour trouver et/ou renouveler le portage par les bénévoles.
- L'appel à des salariés dans les régies de quartiers, qui ont aussi un rôle dans le lien social entre les habitants.
- Le maillage du territoire par des maîtres composteurs formés et rémunérés, répartis dans les diverses collectivités, susceptibles de recruter des référents volontaires et d'animer un réseau de bénévoles.



On note également des évolutions dans les attentes liées au déploiement du compostage partagé :

- développement du lien social ou de la citoyenneté,
- création d'un pôle d'activité pour certains publics (personnes âgées, foyers d'accueil médicalisé...),

• amélioration des autres gestes de tri, la sensibilisation au tri des biodéchets constitue un « rappel » pour les autres gestes de tri,

• requalification de l'espace public en accompagnant par exemple, le compostage par le fleurissement, la mise en place de bacs à herbes aromatiques, ou l'incitation au jardinage, autant de possibilité d'utilisation du compost et de sensibilisation.

## 2. CIBLES DES ACTIONS MENÉES PAR LES TERRITOIRES

**Une seule cible** avait été identifiée initialement : **les ménages**, avec deux modalités spécifiques.

- Le compostage partagé en **bas d'immeuble**, souvent sur un espace privé. Il concerne les déchets produits dans l'appartement. L'espace dédié étant réduit, les éventuels déchets d'espaces verts de la résidence ne sont pas concernés, sauf pour servir de support carboné et de structurant, nécessaire pour composter correctement et sans nuisance les déchets de cuisine très humides et azotés .
- Le compostage partagé de village, de quartier, de jardins familiaux ou collectifs, souvent sur un espace public : il concerne les apports des ménages et peut intégrer des déchets de jardin ou d'espace vert.

Le compostage partagé peut aussi être mené par des foyers regroupés dans un **habitat spécifique** : maison de retraite, gendarmerie...

Avec les évolutions citées précédemment, **des professionnels** ayant des petites quantités sont susceptibles de se regrouper pour mener un compostage partagé.

Certaines actions sont à la limite du compostage partagé et du compostage autonome en établissement, elles visent d'autres cibles et recoupent d'autres axes de la prévention. Elles sont néanmoins présentées dans cette synthèse.

• Les actions menées par les salariés des collectivités : les actions recensées concernent généralement les salariés partageant un bureau ou un site de travail, qui y apportent leurs déchets de repas pris sur place. Les quantités sont généralement faibles, et ces installations ont souvent pour objectif la sensibilisation du personnel, ou **l'éco-exemplarité**, plutôt que la réduction des déchets.

• Des **lieux à usage collectifs** peuvent également être équipés, notamment les cimetières. Si les usagers y apportent leurs déchets, il y a généralement intervention d'un agent communal pour le suivi du composteur.

**L'objectif commun prioritaire** du compostage partagé est de **diminuer la quantité de déchets organiques** présents dans les ordures ménagères résiduelles. La production d'un compost utilisable par les usagers peut servir de support pour renforcer l'action collective, par la création et l'entretien d'un jardin partagé, d'un jardin de démonstration de « jardinage au naturel ».

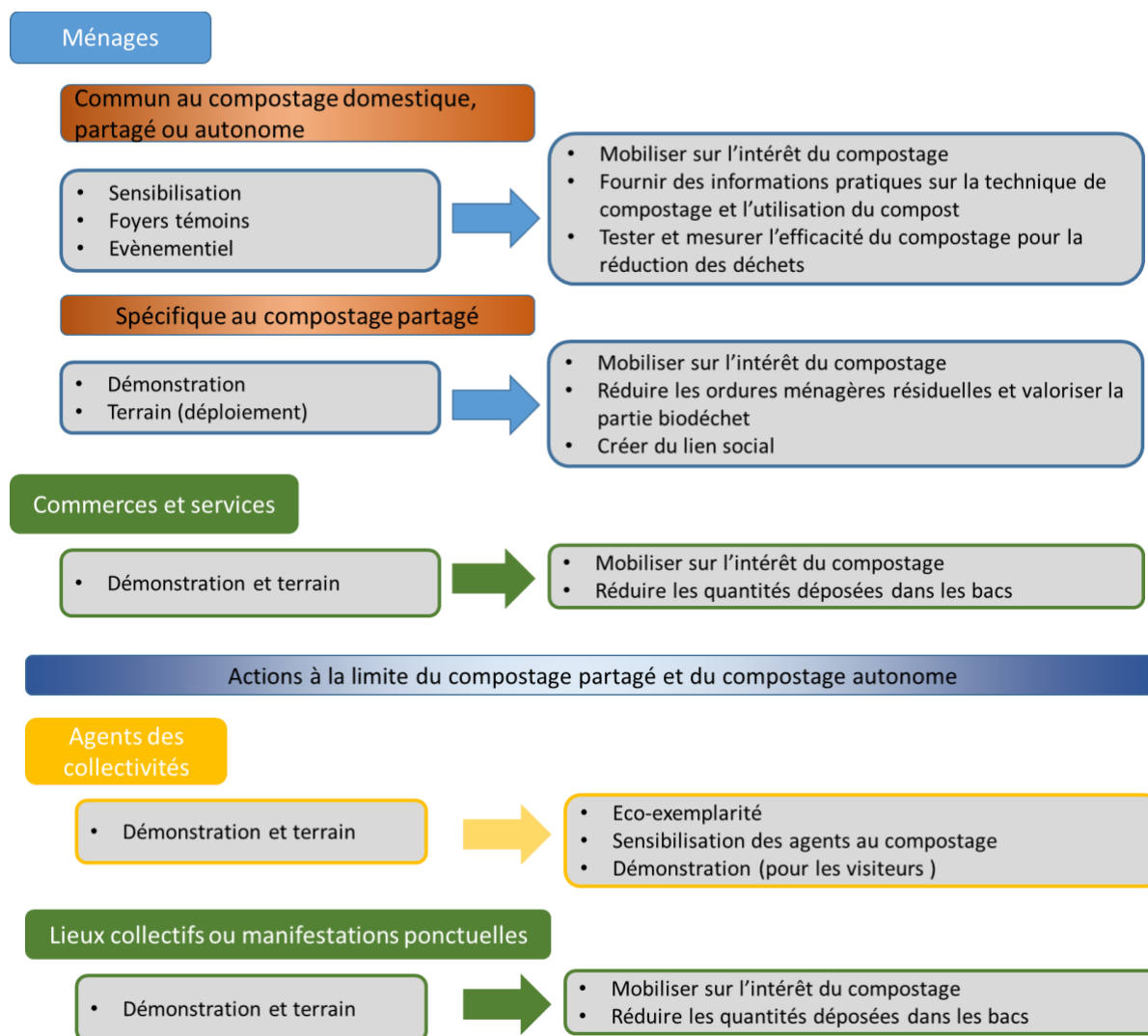
Les actions que peuvent mener les territoires, seuls ou en s'appuyant sur des partenariats, sont :

- des **actions de sensibilisation** devant motiver la demande d'installation d'un compostage partagé,

- des **interventions de terrain** devant déboucher sur la mise en place d'un équipement de compostage partagé, son utilisation collective et sa gestion dans le temps,

- des **actions de formation ou de démonstration** permettant aux usagers d'acquérir les bons gestes.

**Le tableau ci-dessous synthétise les divers types d'actions abordées dans cette synthèse :**



Les parties suivantes présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels. Le site **OPTIGEDE®** recense d'autres actions sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dans la rubrique « **partage d'expériences** ».

# 3. ACTIONS À DESTINATION DES MÉNAGES

## 3.1. Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur l'intérêt du compostage, de fournir des premières informations sur la pratique et sur l'utilisation du compost. Ce type d'actions nécessite généralement peu de moyens financiers si elles sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires, par des prestataires rémunérés, par des guides-composteurs bénévoles, constitués ou non en réseau.

Les actions se limitant à **la sensibilisation portent toujours sur le compostage en général**, voire sur l'ensemble des thématiques de la **gestion domestique des biodéchets**.

Les principales actions de sensibilisation généralistes réalisées dans les territoires sont (liste non exhaustive) :

- la mise en œuvre de **stands d'information** sur un lieu spécifique (marché, salon, foire etc.), avec l'objectif d'entrer en contact avec des passants, d'engager des discussions et de les sensibiliser à la pratique du compostage. L'information proposée est orale pendant les échanges et peuvent être accompagnée de brochures, d'affiches...
- la **mise en ligne sur le site** de la collectivité, d'une rubrique dédiée, de vidéos, d'une foire aux questions (FAQ),
- l'organisation de **réunions publiques, conférences**.

De telles actions « généralistes » sont présentées dans la synthèse « Gestion domestique des biodéchets ».

Les actions de sensibilisation au compostage partagé sont des interventions de terrain réalisées en proximité, avec la création d'un premier site, visant éventuellement à servir de test ou d'exemple pour susciter d'autres sites.

Finalement, les actions de sensibilisation sur le compostage ne suscitent guère de demandes de compostage partagé, c'est donc via la formation (maîtres composteurs, guides composteurs et référents de site) que les collectivités tentent de recruter des personnes motivées pour gérer un site partagé et développer cette pratique.

Par ailleurs, l'évolution des PLP vers des TZGZD a permis d'impliquer de **nouveaux acteurs**. Dans l'exemple ci-dessous elle a conduit au partenariat avec un acteur spécialisé susceptible de mener une action complète, allant de la sensibilisation à la gestion domestique et au jardinage au naturel jusqu'à la mise en place et au suivi de sites de compostage partagé.

### SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE PARTAGÉ ET MISE EN PLACE DE SITES

Le *Syndicat Centre Hérault* a choisi d'accompagner le compostage partagé sur le territoire, grâce à un **conventionnement** avec une association disposant de l'expérience nécessaire et d'une animatrice compétente.

- Création et animation de 4 jardins pédagogiques en centre de loisir
- 4 ateliers conférences sur le jardinage au naturel
- Organisation d'une semaine d'animation (ateliers conférences, film, débat)
- Création de 10 sites de compostage partagés (mise en place, sensibilisation et accompagnement des ménages, suivi).



## 3.2. L'évènementiel

Comme pour la sensibilisation, on ne trouve pas d'organisation d'évènements liés spécifiquement au compostage partagé. Néanmoins **les manifestations dédiées à la promotion du compostage de proximité** (par exemple « Tous au compost », organisée par le réseau compost Citoyen) abordent le **compostage partagé**.

**Les stands portant sur le compostage et sa pratique se sont multipliés** dans les foires aux plantes et manifestations liées au jardinage, et rencontrent un succès certain auprès des ménages souhaitant généralement obtenir des conseils. Des opérations plus ciblées sur le compostage peuvent être organisées dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), ou en profitant d'opérations ponctuelles comme l'organisation de chantiers de broyage.

Généralement organisées dans un contexte plus large recouvrant tous les gestes de prévention des déchets, les opérations de type « foyers témoins » ou même « village témoin » ont pour objectif de préciser le potentiel de réduction des déchets en général.

### DE LA SENSIBILISATION LORS DE LA SERD AUX FOYERS TÉMOINS ET A L'IMPLANTATION D'UN COMPOSTAGE PARTAGÉ

La **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)** a implanté un **compostage collectif à la Règue Verte**, résidence de 200 logements. Démarré avec la distribution de 12 bioseaux lors de la SERD, l'opération a ensuite rallié 147 foyers supplémentaires, et a mobilisé en parallèle 9 foyers témoins.

- 8kg/hab/mois de biodéchets triés par les foyers témoins.
- 11 tonnes de biodéchets évitées par an (calculé sur la base de 75kg/foyer/an).

- Des composteurs fabriqués grâce à des palettes de récupération par des bénévoles du centre social.

## 3.3. Les actions de terrain

**Les actions spécifiques au compostage partagé sont toutes des actions de terrain**, et se déroulent selon les mêmes étapes .

- L'expression d'une volonté de mettre en place un compostage partagé. Cette volonté peut émaner :
  - d'un foyer ou d'un groupe de foyers habitant un immeuble,
  - d'une association de quartier ou d'une association environnementale,
  - de la collectivité elle-même.
- La recherche de concrétisation de cette volonté, qui nécessite d'obtenir au minimum l'accord, voire l'implication active, du bailleur, si le site est privé, ou de la commune, si le site est public.
- Une information des habitants concernés par le futur site assortie d'une proposition de réunion sur place.
- Lors de la réunion le projet est présenté, les foyers qui veulent participer se font connaître, les modalités de participation (déchets admis, mélange, brassage...) sont expliquées, l'emplacement du site est choisi.
- Un référent de site est indispensable, il peut s'agir du gardien d'immeuble, d'un habitant bénévole, d'une association extérieure ou d'un personnel communal.
- Les équipements sont implantés sur le site avec le concours des participants. Le démarrage du compost est fait en commun avec un rappel des consignes et des précisions sur l'organisation. L'approvisionnement en broyat (par la commune ou l'intercommunalité) ou en déchets secs carbonés présents sur site (accord avec la personne en charge de l'entretien des espaces verts) est organisé ainsi que son stockage sur place.

- Un accompagnement par la collectivité ou son prestataire est réalisé au minimum pendant la période du lancement jusqu'à la première récolte du compost.
- Le compost est récolté et partagé ou utilisé dans un espace collectif. Souvent un moment convivial est organisé à cette étape.

### 3.3.1. Les actions de démonstration

Certaines actions sont appelées « démonstration », « test » ou « promotion du compostage partagé » car leur objectif est de déterminer une organisation pour de futures opérations, de servir d'exemples que l'on puisse visiter, ou sur lesquels on puisse communiquer afin de susciter de nouveaux sites. Si l'accompagnement est généralement « soigné » et renforcé par rapport aux installations suivantes, les étapes suivies sont les mêmes.

#### Les actions de démonstration en bas d'immeuble

Les exemples ci-dessous ont mis en place des partenariats ou des modalités différentes pour assurer le fonctionnement du site.

#### LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION EN BAS D'IMMEUBLE

Les opérations de démonstration de compostage en bas d'immeuble menées par la Communauté de communes du Pays de Mayenne ont l'originalité d'associer la création de **potagers en carrés** sur le site. L'objectif est de trouver et accompagner des volontaires afin de susciter un intérêt pour le compostage partagé. Le chargé de mission prévention des déchets accompagne le projet, le service espaces verts est sollicité pour le potager et les formations sont assurées par un prestataire.

- 3 composteurs collectifs dans les 2 quartiers, 2 composteurs dans deux écoles, 1 composteur dans une résidence pour personnes âgées,

- Plus besoin de rechercher de volontaires, ceux-ci sont en demande d'interventions dans leurs quartiers !

La Communauté de communes du Pays de l'Orne et Moselle a testé un premier site de **compostage en pied d'immeuble** avant de commencer à élargir à deux autres immeubles. Le bailleur est associé et le gardien d'immeuble est formé. L'opération a mobilisé un ESAT pour la construction du composteur et du bac de structurant sur mesure.

L'opération test de **compostage partagé en habitat collectif** organisée par le SIRTOM de Nogent le Rotrou s'appuie sur un **référént bénévole** et un tour de rôle des habitants participants pour les brassages hebdomadaires. Le bailleur a financé l'outillage, le SIRTOM a fourni le composteur et le bac à broyat et le Conseil départemental a rémunéré l'association qui a accompagné le projet.

- 15 foyers participants.
- 2,1 tonnes détournées des OMA en 1 an.
- Duplication de l'opération.

Le SIRTOM du Laonnois a mis en place une première opération de **compostage collectif en pied d'immeuble** réduite à 5 bâtiments sur 10 d'une résidence, en mettant en place un **composteur de gros volume (5 m<sup>3</sup>) accessible à des horaires limités**. L'accueil lors de l'ouverture est assumé 2 heures, 3 fois par semaine par l'agent du bailleur: motivé et informé, il est un vecteur important de sensibilisation.

- 38 % des foyers concernés participent.
- 4 foyers témoins évaluent le poids ou le volume apporté.

#### Les actions de démonstration de village ou de quartier

Implantées sur les lieux publics et accessibles à tous, ces actions débordent du seul cadre d'un compostage partagé mené par les utilisateurs, et

deviennent des lieux de promotion d'autres pratiques, comme le broyage ou le paillage.

Les opérations présentées sont de véritables sites de compostage partagé, mais leur vocation de démonstration tient au fait qu'ils sont aussi des lieux d'accueil et d'animation au-delà des foyers qui participent au compostage.

## LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION DE VILLAGE OU DE QUARTIER

**Une placette de compostage partagé** a été créée à Demigny, sur **le Grand Chalon Agglomération**, avec comme objectif initial le broyage des déchets verts sur place et le compostage partagé. Le site est devenu aussi un lieu de sensibilisation (journée sur le broyage, le paillage, le compostage) et de formation. Une association s'est créée pour gérer le site :

- 20 personnes participent au compostage partagé,
- 12 guides-composteurs ont été formés en 1 an,
- 1,6 tonne par an de biodéchets valorisés en compost.

Le **compostage partagé en cœur de village** a été mis en place dans les petites communes par le **SIRTOM de la vallée de la Grosne** pour les personnes ne pouvant pas ou ne voulant pas composter chez elles. L'opération est également le support de formation sur le broyage, le paillage, le jardinage qui ont lieu lors de matinées de transvasement des bacs ou de partage de compost. Des bénévoles et le cantonnier municipal assurent le bon fonctionnement.

- 14 placettes de compostage partagé au cœur des villages,
- 15 tonnes détournées en 2 ans,
- Tout le village est invité lors des animations.

La **Communauté de communes Loire Layon** a pour sa part décidé de démarcher des ménages pour susciter la création d'un **compostage partagé en centre-ville**, destiné aux

personnes volontaires qui n'ont pas de place pour composter et ne souhaitent pas de lombricomposteur. L'objectif est de rendre l'opération visible et de faire « boule de neige » :

- 17 foyers mobilisés,
- 1 référent composteur,
- Suivi tous les mois pendant 3 mois et ensuite tous les 3 à 6 mois. Autonome au bout de 3 ans.

La **Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien** a décidé de faire la promotion du **compostage partagé en milieu rural** avec le développement de 7 sites de compostage partagé.

- 10% de la population utilise le site (commune de 500 habitants),
- 2 tonnes détournées en 1 an.

## Les actions de démonstration en jardin collectif

Les actions de démonstration en jardins collectifs ou familiaux ont l'intérêt de toucher des familles habitant dans des quartiers différents et susceptibles d'apprécier la pratique vers d'autres publics. Ces actions sont souvent associées à un rappel des interdictions de brûlage. L'approvisionnement principal est constitué de déchets de jardin, mais les ménages sont généralement incités à apporter leurs déchets de cuisine, pour renforcer la sensibilisation à la prévention, et augmenter les quantités de compost utilisables sur site.

## LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION EN JARDIN COLLECTIF

**Le compostage partagé sur des jardins collectifs** a été choisi comme première opération par **Thau Agglo** pour expérimenter la méthode d'implantation et toucher des familles de divers quartiers. Les partenaires sont les communes propriétaires des terrains et les associations responsables des jardins.



## Les actions de démonstration avec foyers témoins.

Cette démarche d'évaluation de la réduction des déchets peut être généraliste en associant plusieurs gestes de prévention, au travers des opérations **foyers témoins**, mais il n'y a pas de spécifiques pour les opérations de compostage partagé. Néanmoins, lors des opérations test ou de démonstration, certaines collectivités peuvent solliciter les foyers participants pour peser leurs déchets pendant une période donnée.

### FOYERS TÉMOINS

Le **Syndicat du Val de Loire** a mis en place une opération test de **compostage collectif en pied d'immeuble** avec appel à des foyers volontaires pour peser pendant 1 mois leurs déchets apportés au composteur.

- 6 foyers témoins parmi les 13 participants au test.
- 10,6kg /mois/foyer en moyenne.
- Extension du compostage collectif à 5 sites regroupant 9 immeubles et 10 maisons.

## Les actions de compostage partagé « à la demande »

La promotion du compostage domestique incite parfois des personnes habitant en immeuble à faire une demande de compostage en pied d'immeuble, à laquelle la collectivité peut apporter une réponse favorable. C'est le cas de l'exemple ci-dessous.

### ACTION À LA DEMANDE

Le **SMICTOM Ile et Rance**, a créé un site de compostage partagé en bas d'un immeuble, suite à la demande d'une habitante qui souhaitait composter. 2 composteurs ont été installés. Le compostage partagé et **le partage du compost en bas d'immeuble** est l'occasion de créer du lien social :

- 9 foyers volontaires compostent sur le site partagé,
- 1 bac de 770 litres d'ordures ménagères a été retiré,

- 9 foyers ont organisé une fête des voisins, inexistante auparavant !

## Le compostage partagé en habitat spécifique.

Le compostage partagé peut également être mis en place, toujours à destination des foyers, mais dans des habitats spécifiques. Les 2 opérations ci-dessous avaient vocation à servir d'exemple.

### COMPOSTAGE PARTAGE EN HABITAT SPECIFIQUE

Le **SMICTOM Sud Gironde (USSGETOM)**, a répondu favorablement à la demande d'un habitant pour un **Compostage en pied d'immeuble en résidence pour personne âgées**, où une partie des résidents continue à préparer ses repas et réalise aussi du jardinage sur balcon. Le site sert de vitrine pour inciter d'autres bailleurs sociaux à faire de même.

- 2 sites installés (1 pour chaque immeuble)
- 3 référents formés
- 30 habitants, soit 37% des habitants de la résidence impliqués au lancement, augmentation 1 an après
- Le partage du composteur favorise les liens entre les habitants de la résidence !

Le **SIRTOM de Courville, la Loupe, Chateaufort, Senonches** a mis en place le **compostage partagé dans une gendarmerie**.

- Efficacité « record » : 7 foyers sur 7 compostent la totalité de leur déchets de cuisine.
- Les gendarmes se sont beaucoup impliqués dans le projet.
- Le suivi (aération, retournement...) est assuré à tour de rôle.
- Le compost est utilisé dans leur jardin collectif.

Le compostage partagé peut aussi être un vecteur « support » d'activité pour un quartier, en vue de réduire les déchets mais aussi de développer du « vivre ensemble ».

## OPÉRATIONS MENEES PAR DES REGIE DE QUARTIER

Le bailleur social Dole du Jura Habitat, le SICTOM de la Zone de Dole et la *Régie de Quartier des Mesnils Pasteur* ont initié un projet pilote visant le développement des pratiques de compostage en pied d'immeuble, au cœur des Mesnils Pasteur.

Après avoir appris le compostage sur le compostage collectif de la cuisine centrale, la régie a été en capacité de faire essaimer le compostage sur d'autres sites, notamment en bas d'immeuble.

- 1 personne (recrutement) surveille les sites, donne des conseils aux usagers qui apportent les déchets, et réalise les brassages.
- 7 aires de compostage collectif ou partagé (une liée aux cuisines municipales, 4 en pied d'immeubles, 1 dans une école et 1 intégrée à des jardins partagés).
- Actions de sensibilisation ponctuelles, en direction des usagers ou des autres salariés de la régie.

Une autre opération confiée à une régie de quartier du **Bois Fleuri à Lormont**, s'appuie également sur le compostage partagé pour impliquer les habitants dans la co-construction de leur espace de vie. Les effets se font sentir dans la création de liens durables et intergénérationnels, un meilleur respect de l'espace collectif, la participation au compostage et la sensibilisation au geste de tri.

### 3.3.2. Les actions de développement du compostage partagé

Les actions citées en exemple ci-dessous se distinguent par l'envergure des projets, la généralisation de la pratique sur le territoire, visant à faire du développement du compostage partagé une véritable « filière » de valorisation des biodéchets avec une ambition affirmée sur la réduction des ordures ménagères et assimilées

(OMA), et plus seulement des opérations de sensibilisation à la prévention.

## ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

À l'initiative du Syndicat, après contact avec les bailleurs et les syndics, et avec ceux qui sont intéressés par la démarche, le **SYDOM du Jura** a mis en œuvre **un accompagnement et mise en place de sites de compostage collectif**.

- 40 % des foyers concernés participent.
- Le flux estimé de déchets évités dès l'année 3 est de 43 tonnes/an.

**Toulouse Métropole** s'appuie sur un prestataire pour accompagner pendant 1 an les projets portés par des groupes d'habitants volontaires pour le **développement du compostage domestique en habitat collectif**.

- Création et animation d'un réseau des personnes référentes sur les sites, afin de maintenir la dynamique.

**Des points de compostage en habitat collectif** ont été implantés rapidement et en grand nombre par la **Communauté de communes du District de Faulquemont** après information des bailleurs. Les gardiens ont été formés pour être les référents de site, et les bénévoles d'une association suivent les sites sans gardien :

- 75 immeubles équipés en 1 an grâce à 11 bailleurs ayant accepté la démarche.
- 1 caserne de gendarmerie a été équipée de 22 composteurs.
- 30 cimetières communaux également.

## Les actions groupées de compostage partagé et compostage autonome en établissement

Un certain nombre de collectivités développent en même temps la création de sites en bas d'immeuble et de **compostage autonome en établissement** (établissements scolaires et maisons de retraite essentiellement). Les deux types d'action sont en fait très proches du point de vue de la collectivité :



- elles procèdent de la même intention d'élargir la gestion de proximité des biodéchets au-delà de l'habitat individuel en vue d'une réduction plus importante des ordures ménagères et assimilées,
- elles sont le plus souvent mises en place sur initiative de la collectivité et nécessite son intervention (ou celle d'un prestataire), pour l'installation et la mise en route, voire pour un minimum d'intervention ou de suivi dans le temps.

Plusieurs des collectivités citées préalablement (*Communauté de communes du Pays de Mayenne, SYDOM du Jura...*) développent en même temps des sites de **compostage autonome en établissement, notamment en milieu scolaire**. Les deux exemples cités ici offrent des originalités en regard des actions déjà exposées, l'un par l'utilisation d'équipements de gros volume (pavillon de compostage) l'autre par les origines diverses des biodéchets apportés sur un même site dont l'objectif premier est d'être un lieu de formation et de démonstration.

### OPÉRATIONS GROUPEES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

La Communauté d'agglomération du Choletais a engagé de front **le compostage partagé en pied d'immeuble et en structures collectives** visant des publics différents : établissements scolaires, maisons de retraite, pied d'immeuble. Le site en bas d'immeuble peut être équipé de composteurs ou d'un **pavillon de compostage**. L'opération s'appuie sur la formation de personnes référentes

formées et l'accompagnement par un prestataire (association ou entreprise) :

- des bas d'immeubles équipés en gros composteurs (3 m<sup>3</sup>),
- 1 restaurant scolaire équipés d'un pavillon de compostage,
- 5,5 tonnes de déchets organiques détournées en 1 an,
- 10 référents de sites formés.

Déjà cité, Le **SICTOM Sud Gironde (ex USSGETOM)**, a créé un **jardin pédagogique et une plateforme de démonstration de compostage** sur laquelle **sont regroupés** des déchets d'établissements scolaires, des déchets de repas de 20 personnes mangeant sur place, des déchets organiques apportés par des agents de la collectivité, les déchets du jardin pédagogique et du broyat de déchets verts.

Le site est géré par une association d'éducation à l'environnement et mobilise des chantiers bénévoles pour certaines actions :

- 3,8 tonnes de déchets organiques compostés en 2 ans,
- 5 tonnes de broyat utilisés en 2 ans.

Une autre opération originale du SMICTOM Sud Gironde, regroupant des déchets d'origine diverses, a consisté à créer un **compostage partagé entre des jardins familiaux et un ITEP** (Institut Thérapeutique Educatif pédagogique) sur le site des jardins familiaux :

- les déchets de jardin ont une bonne complémentarité avec les déchets de restauration de l'ITEP,
- 3 relais composteurs formés (2 jardiniers et 1 animateur ITEP).



# 4. ACTIONS À DESTINATION DES AUTRES CIBLES

## 4.1. Les actions de compostage partagé au bureau

Ces opérations ont généralement lieu dans les locaux de la collectivité ; elles visent à la fois **l'éco-exemplarité, la sensibilisation, et la gestion des biodéchets.**

En effet, le compostage partagé sur le site de la collectivité est l'occasion :

- de composter les déchets des quelques personnes qui apportent leur repas sur place,
- de servir de support de sensibilisation auprès des agents pour qu'ils pratiquent le compostage domestique ou partagé au sein de leur foyer,
- de servir d'exemple, ou de montrer l'exemple de la collectivité qui fait par ailleurs la promotion du compostage auprès de ces administrés.

Elles se situent à la limite entre le compostage partagé (car il est effectué par les agents), et du compostage autonome en établissement (car le projet émane de l'institution en non pas des usagers).

### ACTION DE COMPOSTAGE PARTAGÉ AU BUREAU

Le **SYMEVAD** dispose depuis 2007 d'un **composteur partagé** pour les déchets de cuisine des agents prenant un repas sur place. En 2013 s'est ajouté **un vermicomposteur pour gérer les déchets organiques au bureau.** Fabriqué par un ESAT, il sert aussi de support de sensibilisation auprès des visiteurs du « pavillon du tri et de la prévention » où il a été placé.

- Élimination d'un bio-seau de 10 litres par mois,
- Tous les agents sont sensibilisés au compostage et 7 agents ont suivi la formation

de guide-composteur qui comporte un volet sur le lombricompostage,

- 330 visiteurs par mois reçoivent une information complète sur la technique du vermicompostage.

La **Communauté d'agglomération de Saintes** a proposé à ses agents de **composter au travail** en installant 2 composteurs et 1 lombricomposteur destinés à la gestion des déchets de repas pris sur place :

- 15 personnes ont suivi la formation pendant la pause méridienne.

## 4.2. Les actions de compostage partagé des professionnels

Ces actions engagées auprès des professionnels concernent généralement la sensibilisation à l'ensemble des actions de prévention. L'action présentée ci-dessous comporte un volet sur le compostage, qui a abouti à la création d'un compostage partagé par plusieurs commerçants.

### COMPOSTAGE PARTAGÉ PAR DES PROFESSIONNELS

Suite à un appel à projet ADEME/CCI, une opération originale « **Professionnels engagés : moins de déchets dans les commerces** » a été menée avec la CCI71 par le **SIVOM du Louhannais** et comportait un volet compostage pour les commerces. La Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Union commerçante ont été associées :

- 6 composteurs installés dans une placette de compostage sous les arcades,
- 11 commerçants compostent.

Partenaire du SIRDOMDI dans le cadre de son programme TZDZG, le **CPIE Loire Anjou** a piloté

la mise en place d'un **compostage inter-entreprise**.

- Regroupement d'une crèche, un fleuriste, un salon de toilettage pour chien, et un cabinet d'expert comptable (repas de midi).

- Autonome en structurant (fleuriste).
- 2 composteurs de 620 Litres.
- Environ 1 tonne/an de biodéchets compostés.

## 5. FORMATION DES ACTEURS

Dès la mise en œuvre du **Plan national de soutien au compostage domestique**, la promotion du compostage auprès des usagers a intégré la nécessité de la formation. En effet, au-delà de l'incitation à la pratique, les foyers doivent acquérir « **les bons gestes techniques** » du compostage, liés à la **compréhension du processus biologique** et à **l'observation de son bon déroulement**, afin de réaliser un compost de qualité, d'éviter les nuisances et de pérenniser la pratique.

Ces formations ont rapidement intégré les autres aspects liés à la gestion de proximité des biodéchets : spécificité du compostage partagé, du lombricompostage, pratiques associées telles que le paillage, le broyage, le jardinage au naturel.

Leur contenu fait l'objet **d'un référentiel** mis en ligne sur le site OPTIGEDE®, 4 types d'acteurs sont formés :

- **Le chargé de mission déchets des collectivités**, personne chargée au sein d'une collectivité de la mise en place et de la conduite d'une opération de promotion de la gestion de proximité des biodéchets.
- **Le maître-composteur**, référent technique et animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a sa place sur les opérations de compostage domestique aussi bien que de compostage partagé et autonome en établissement.

### LA FORMATION DES MAÎTRES COMPOSTEURS

Devant le peu d'efficacité des simples mesures de sensibilisation pour maintenir le compostage partagé (les collectivités se retrouvent souvent à devoir gérer les sites), le **Conseil départemental d'Eure et Loir** a décidé d'organiser **la formation de maîtres composteur** en mesure de mailler le terrain par des professionnels capables de recruter et de former des guides composteur et notamment des référents de nouveaux sites de compostage partagé. La formation a été élargie à la région « Centre- val de Loire ».

- **Le guide-composteur**, ambassadeur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a essentiellement sa place sur les opérations de gestion domestique des biodéchets de sa commune et sur les opérations de compostage partagé et autonome en établissement. Le guide-composteur peut être un habitant de la commune assurant bénévolement sa mission mais aussi élu/salarié d'une collectivité ou d'une association que son statut ou son activité conduit habituellement à informer le grand public. Les guides-composteurs peuvent être organisés en réseau afin d'améliorer leur visibilité, d'augmenter leurs capacités et les types d'animation et de maintenir leur investissement bénévole.
- **Le référent de site**, personne relais d'un ensemble immobilier, d'un quartier, d'un village ou d'un établissement impliqué, sur son seul site, dans l'information des usagers et la

conduite globale du dispositif de compostage partagé ou autonome en établissement. Cela peut être un habitant volontaire et bénévole ou un gardien d'immeuble pour qui cette nouvelle tâche est intégrée dans sa mission.

## LA FORMATION DES GUIDES COMPOSTEURS

Le **SMICTOM Sud Gironde (USSGETOM)** a constaté via une enquête sur la pratique du compostage la nécessité d'améliorer le « savoir faire » sur le terrain, en organisant la **formation des relais composteurs**. L'objectif est de favoriser la présence de référents compostage, soit pour le compostage individuel, soit pour le suivi de site de compostage partagé, collectif ou de quartier. La formation est gratuite et prend le relais des formations anciennement organisées par le département. Pour certains stagiaires, cette formation s'intègre dans leur cadre professionnel. (restaurants scolaires, agent des espaces verts...).

- Des sessions de formation chaque année.
- Organisation d'une rencontre annuelle des relais composteurs.

Ces formations pratiques nécessitent **un site support**. Dans de nombreuses actions exposées précédemment, **la formation se fait sur le site même où les personnes vont le pratiquer**, elle est donc le plus souvent limitée au compostage partagé, mais peut être plus large (essentiellement sur les pratiques de broyage, de paillage, de jardinage au naturel), comme indiqué dans les deux exemples de compostage de village.

Certaines collectivités (comme l'exemple de l'USSGETOM cité plus haut, dont la plateforme de démonstration est associée à un jardin pédagogique) choisissent de créer des **sites dédiés à la sensibilisation et la formation**, qui permettent d'aborder la thématique de façon plus large, de permettre des échanges entre plusieurs quartiers et villages, de déconnecter la formation d'un projet précis, voire de former les maîtres et guides-composteurs et les référents de site en anticipant la création des projets.

## LA FORMATION SUR PLATEFORME OU PLACETTE DE DÉMONSTRATION

**Lamballe communauté** a choisi de créer une plateforme pour servir de support pratique la **formation sur le compostage paillage et la gestion raisonnée du jardin** :

- La plateforme est associée à un carré potager,
- Des sessions de formation chaque année.

Le **SMICVAL du Libournais Haute Gironde** décrit la **création d'un espace de formation sur le pôle environnement**. Le choix du lieu répond à la fois à la fonction pédagogique et à une fonction de démonstration pour les visiteurs (le pôle regroupe un site de traitement des déchets dont une plateforme de compostage des biodéchets et les bâtiments administratifs du syndicat, mais aussi un parcours pédagogique avec jardin au naturel, compostage, ruches, aménagements favorisant la biodiversité). L'aménagement a été collectif pour initier une dynamique participative.

- Un groupe de travail de 29 personnes, maîtres et guides-composteurs a travaillé à la conception et création de l'espace de formation.
- Le chantier, après terrassement, a été participatif.

Le **Préval Haut-Doubs** a procédé à la **mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique** dans un jardin de curé, géré par une association qui faisait déjà de la sensibilisation au jardinage. Le lieu peut être utilisé par les agents du pôle prévention de la collectivité et par l'association, qui le gère dans le cadre d'un partenariat :

- Être 340 et 400 personnes sensibilisées par an,
- Au moins autant de personnes visitent le site en dehors des animations programmées.

Au-delà de la mise en place de lieux de formation, les EPCI doivent organiser les sessions. Certains conseils départementaux, dans le cadre de leur plan territorial de prévention des déchets, ont

choisi de les organiser au niveau départemental ou de les mutualiser pour le compte des EPCI.

### LA FORMATION ORGANISÉE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental du Puy de Dôme a organisé la formation au compostage des gardiens d'immeuble dans le cadre d'une convention avec 3 bailleurs visant à développer le compostage partagé.

- 40 gardiens formés,
- 60 résidences équipées,

- Valorisation des gardiens (savoir-faire reconnu) et bonne appréciation de la pratique (moins de bacs à déchets à laver et à sortir).

La mutualisation des formations au compostage domestique (qui comprend aussi la formation au compostage partagé) a été mise en place par le Conseil départemental de la Côte-d'Or pour permettre d'avoir un nombre de participants suffisant aux sessions et éviter les annulations ou les surcoûts au sein des EPCI.

## 6. CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions menées pour développer le compostage partagé sont reproductibles partout. Les principales recommandations rencontrées sont les suivantes :

- les sites ne peuvent être implantés que si un certain nombre de **foyers volontaires** se manifestent pour l'utiliser,
- une **signalétique** sur le site et des **consignes claires** doivent être **fournies** et **expliquées**,
- la mise en route nécessite un **accompagnement lors du premier « cycle »** de production, au minimum au démarrage, au transvasement du compost du bac de fermentation au bac de maturation, à la récolte du compost,
- un **réfèrent de site est obligatoire**, dont **l'engagement** doit être **pérenne** ; de fait les actions répertoriées indiquent qu'ils sont parfois des habitants utilisateurs du site, parfois des guides-composteurs bénévoles, mais le plus souvent ce sont les gardiens d'immeuble qui sont préférés chaque fois qu'ils existent ; ils

sont sollicités et formés, l'entretien et la surveillance du site rentrant ainsi dans leur mission, de même que le conseil aux pratiquants,

- **l'approvisionnement en broyat**, disponible à côté du composteur, doit être **assuré**, ce qui nécessite un accord avec un acteur de l'entretien des espaces verts, la commune ou l'EPCI,
- **l'organisation d'un moment convivial** (pot, repas partagé, animation...) au moment de la récolte du compost, ou la présence d'un jardin partagé, sont des « plus » très appréciés. La création de lien social est un objectif presque systématiquement associé au compostage partagé.

**Les coûts des actions** présentées dans cette synthèse sont assez **variables**. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et la présence de l'animateur prévention au démarrage du projet, ou représenter des sommes importantes quand il s'agit d'un programme de développement ambitieux. Il faut alors financer la sensibilisation et

la communication, la formation d'acteurs avec éventuellement la création de sites de démonstration comme support de formation et de sensibilisation, la présence de personnel dédié ou

la contractualisation avec des prestataires, et évidemment un investissement en matériel plus important dès lors que l'on multiplie les sites.

## 7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte précédemment, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

- **Le site de l'ADEME**

Cible collectivités – [Agir au travers de multiples actions de prévention](#).

Expertise Déchets - Rubrique valorisation organique – [Le compostage](#).

- **Le site OPTIGEDE®**

Déchets : des outils et des exemples pour agir.  
Synthèses thématiques complémentaires

- Le **Guide méthodologique du compostage partagé** donne des conseils précieux pour la mise en place de sites.

- **Le site de formation**, où figurent, le cas échéant, les propositions de formation sur le sujet .

- **Le site de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)**,

### Les ressources de partenaires de l'ADEME

- Le site des **Activeurs**, créé par le [réseau Compost citoyen](#) qui propose des formations (répondant au référentiel de formation ADEME) et notamment les formations de maîtres et guides-composteurs. Il y a également diverses informations, des fiches techniques et un forum de discussion qui permet de poser des questions sur la pratique du compostage et du jardinage.

## 8. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site [OPTIGEDE.fr](http://OPTIGEDE.fr)<sup>®</sup>

| TITRE DE L'ACTION   | COLLECTIVITÉ                                   | RÉGION                   |
|---|--|--------------------------|
| Compostage partagé en milieu rural  | <i>SITDOM Gard Rhodanien</i>                   | Occitanie                |
| Compostage partagé en pied d'immeuble                                       | <i>Syndicat du Val de Loire</i>                | Nouvelle-Aquitaine       |
| Mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique | <i>Préval Haut-Doubs</i>                       | Bourgogne –Franche-Comté |
| Professionnels engagés : « Moins de déchets dans les commerces »            | <i>Sivom du Louhannais</i>                     | Bourgogne-Franche-Comté  |
| Développer le compostage individuel et le compostage partagé                | <i>Communauté de communes du Pays de Lunel</i> | Occitanie                |



# L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - , nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

 @ademe

## LES COLLECTIONS DE L'ADEME



### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## COMPOSTAGE PARTAGÉ

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets :**

[www.optigede.ademe.fr](http://www.optigede.ademe.fr)

**Informez-vous sur la prévention des déchets :**

[www.ademe.fr/expertises/dechets](http://www.ademe.fr/expertises/dechets)

[www.ademe.fr/collectivites-secteur-public](http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public)

[www.ademe.fr/mediatheque](http://www.ademe.fr/mediatheque)

**Consultez le site de la campagne nationale de communication :**

[Nosobjetsontplein d'avenirs](http://Nosobjetsontpleind'avenirs)

**Nos objets  
ont plein d'avenirs.**  
[longuevieauxobjets.gouv.fr](http://longuevieauxobjets.gouv.fr)



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

010184

ISBN 979-10-297-0780-3



9 791029 707803